



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°5 :

DESIGNATION DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
COMITE TECHNIQUE / COMITE
D'HYGIENE ET SECURITE

Séance ordinaire du 8 Février 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Février 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 1

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Valérie BARLOIS – LEROUX (à Françoise COSSECQ), Maël FETOUH (à Jean-Georges MICOL), Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Jonathan VANDENHOVE (à Thomas BURGALIERES), Sarah DEHAIL (à Marie DA ROCHA)

Absent : M. BALLA

Secrétaire : Daphné GAUSSENS

DOSSIER N° 5 : **DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
COMITE TECHNIQUE / COMITE D'HYGIENE ET SECURITE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibération en date du 23 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé à 10 le nombre de représentants en CT, CHSCT et a désigné 5 membres titulaires et 5 membres suppléants :

En qualité de membres titulaires :

- Patrick BOBET
- Fabienne DUMAS
- Mathilde FERCHAUD
- Gwénaél LAMARQUE
- Maël FETOUH

En qualité de membres suppléants :

- Valérie BARLOIS-LEROUX
- Alain MARC
- Daphné GAUSSENS
- Thomas BURGALIERES
- Jonathan VANDENHOVE

Suite à la démission de Madame Fabienne DUMAS, il y a lieu de désigner un nouveau représentant.

VU la loi n° 84-53 du janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 32, 33, 33-1,

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération du 22 mai 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

28 voix POUR,

6 ABSTENTIONS (MM. ROUSSEAU, PAULY, HERMENCE, MME LAYAN, M. JOYEZ, M. ALVAREZ)

Article 1 : Désigne Madame Marie DA ROCHA pour siéger au Comité Technique et Comité d'Hygiène et sécurité comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : Prend acte de la liste des 10 membres du Conseil Municipal siégeant au Comité Technique et Comité d'Hygiène et sécurité :

En qualité de membres titulaires :

- Patrick BOBET
- Marie DA ROCHA
- Mathilde FERCHAUD
- Gwénaél LAMARQUE
- Maël FETOUH

En qualité de membres suppléants :

- Valérie BARLOIS-LEROUX
- Alain MARC
- Daphné GAUSSENS
- Thomas BURGALIERES
- Jonathan VANDENHOVE

Fait et délibéré le 8 Février 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET

h
6

